

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
RÉUNION DU LUNDI 20 MARS 2006 – 18h30

DOCUMENT A AFFICHER ET
A CONSERVER EN MAIRIE

Etaient présents

Sous la présidence de Monsieur Alain VASSELLE.

Délégués avec voix délibérative :

Délégués Titulaires : B. BOULANGER (Ansauvillers) ; M. BILLARD (Bacouël) ; L. TRIBOUT (Beauvoir) ; J. LEFEVRE (Bonneuil) ; J. COTEL, J. CAUWEL, R. DUAUT, J. DAIX, P. DEFFONTAINES (Breteuil) ; J. FEUILLET (Fléchy) ; J. ROBERT (Gouy les Groseillers) ; D. DUFLOS (Mesnil St Firmin) ; B. DEGUEHEGNY (Plainville) ; Ph. GUILBERT (Rocquencourt) ; M. LEBAN (Sérévillers) ; R. LECLAIRE (Tartigny) ; J.P. POSTEL (Troussencourt) ; M. VAN ACKER (Vendeuil Caply) ; C. DESACY (Villers Vicomte) ; M. DESJARDINS (Abbeville St Lucien) ; P. TALLON (Bucamps) ; M. LEVIELLE (Campremy) ; D. LEQUIEN, M. DOUVVIN (Froissy) ; JP. RANDOLET, J.M. DAIX (Hardivillers) ; J.F. BOYENVAL (Montreuil/Brèche) ; D. GAUDEFROY (Puy la Vallée) ; G. GHESQUIERE (Quesnel Aubry) ; C. LE COUTEULX (St André Farivillers) ; P. DUGROSPREZ (Ste Eusoye) ; A. GOZET (Thieux) ; C. MUYL (Oroër).
Délégués Suppléants : A. BECQUE (Broyes) ; J.L. PHILIPPON (La Hérèlle) ; P. BOUTTERIN (Maisoncelle Tuilerie).

Etaient présents sans voix délibérative : D. PETREZ (Hardivillers) ; Ph. DUBOIS (Thieux)

Etaient excusés : Ph. LOISEL (Bonvillers) ; D. RENARD, J.L. MIONNET (Breteuil) ; S. DEROGY (Esquennoy) ; F. SENCE (La Hérèlle) ; M. GUILLUY (Rouvroy les Merles) ; G. DURANT (La Neuville St Pierre).

Assistaient également

Monsieur Jean-François VERSCHAE, chargé de mission
Mlles Sandrine COLIN, assistante administrative
Laetitia MAINKA, conseillère assainissement non collectif
Esclarmonde MONTEIL, conservatrice Musée Archéologique

1 – Comptes Administratifs 2005

Monsieur VASSELLE présente les Comptes Administratifs 2005 du Budget Principal et des Budgets Annexes (cf documents envoyés avec la convocation).

Résultats 2005	Investissement	Fonctionnement	Résultat de clôture
Budget Principal	539 243,47 €	1 083 743,08 €	1 622 986,55 €
Budget Ordures Ménagères	110 779,55 €	9 095,41 €	119 874,96 €
Budget Parc La Belle Assise	- 463 336,62 €	26 343,76 €	- 436 992,86 € *
Budget BIL	- 26 637,07 €	112 040,97 €	85 403,90 €
Présentation consolidée			1 391 272,55 €

* Conformément à la circulaire NOR/LBL/0310001C du 3 janvier 2003, l'équilibre du compte administratif doit s'apprécier au niveau du budget principal et de l'ensemble des budgets annexes.

Monsieur LE COUTEULX fait procéder au vote.

Nombre de membres présents : 38

Nombre de membres participant au vote : 37 (Monsieur VASSELLE ayant quitté la salle)

Nombre de suffrages exprimés : 37

Pour : 37

Contre : 0

Les Comptes Administratifs 2005 sont adoptés à l'unanimité

2 – Budgets Primitifs 2006 (cf documents ci-joints)

Présentation et mise au vote des Budgets Primitifs 2006 qui reprennent les opérations validées lors du Débat d'Orientation Budgétaire (cf compte-rendu du Conseil Communautaire du 10 Février 2006).

Principe adopté pour les dépenses de Fonctionnement :

Si pas de dépassement en 2005 : réinscription des crédits. Si dépassement justifié: actualisation à la hausse.

Distinction Administration Générale / Non Affecté :

Objectifs : Distinguer le coût de l'Administration Générale

Identifier l'excédent du non affecté, lequel comprend la fiscalité et la DGF, qui permet de financer les différents services.

Dépenses nouvelles liées à la création d'un poste de chargé de communication (cf infra).

Musée :

- En 2005, acquisition d'un terrain à Vendeuil-Caply appartenant à Monsieur Seillier.

En 2006, échange avec un terrain appartenant à Monsieur Kastelyn.

- Lancement du concours de maîtrise d'œuvre en 2005. Les 3 candidats admis à concourir ont été sélectionnés par le jury le 9 janvier 2006. Remise des offres chez huissier pour le 24 mars 2006.

- Service des Publics : Poursuite des activités avec les scolaires, les CLSH...=> pérennisation du poste de la médiatrice archéologique. Transformation du poste Emploi-Jeune en Assistant du Patrimoine. Plus d'aide du CNASEA.
- Personnel : recrutement d'un agent pour le secrétariat (1/5 de temps).
- Manifestations : les Théâtrales au mois de Juin sur le site gallo-romain suivi d'un spectacle au centre Jules Verne en soirée avec les Ludi Scaenici.

En Mai, spectacle sur le site gallo-romain dans le cadre de la Nuit des Musées.

Participation aux Journées du Patrimoine, à Science en Fête, à la Semaine du Goût, aux Semaines Régionales de l'Environnement.

- Poursuite de la numérisation des collections.
- Poursuite des opérations de conservation préventive et de restauration des objets.

Tourisme : Maintien de la subvention accordée à l'OTSI Picardie Verte et ses Vallées (2,15 € par habitant).

Château de la Butte : réhabilitation en gîte de groupes.

En 2006, inscription des crédits pour une étude de faisabilité. Coût : environ 15 000 € TTC.

Maison du Serger : reconduction de la convention avec l'Office de Tourisme pour l'accueil et les animations.

Eau-Assainissement : ne restent inscrites dans le budget principal que 2 opérations blanches pour la CCVBN :

- Mise à enquête publique des zonages d'assainissement pour le compte des communes.
- Schéma d'assainissement des communes de Breteuil et Paillart.

Les autres dépenses liées au SPANC sont transférées dans un budget annexe M49.

Chaussée Brunehaut : inscription d'une première tranche financière en 2006. Deuxième tranche en 2007.

En revanche les travaux seraient engagés en une seule fois.

Piscine : Continuité des travaux et frais afférents (honoraires maître d'œuvre, conducteur d'opération, contrôle technique...). Inscription d'une première échéance d'emprunt.

FISAC / Développement économique : recrutement d'un agent (cf infra).

Des aides peuvent être obtenues pour ce poste. Non chiffrées pour le moment.

SMOP / Contrat Rural / OPAH : dépenses 2006 et report 2005.

Parc La Belle Assise : budget qui devrait s'équilibrer avec les ventes de terrain, une dans le cadre du protocole Launet et l'autre à l'entreprise Caulier Boissons Service de Fontaine-Bonneleau.

- Fouilles archéologiques : fouille d'un deuxième périmètre (environ 19 000 m²) dans la parcelle de 12 ha en vue de l'implantation d'une nouvelle entreprise en face d'Easy Logistique.
Lancement d'une consultation auprès des organismes agréés par le Ministère de la Culture.
- Viabilisation / Vente de terrains : création d'une pénétrante à partir du rond point interne pour l'implantation de nouvelles entreprises, dont l'entreprise Caulier Boisson Services.
Aménagement des noues.
Marchés de travaux à lancer en 2006 (cf infra).
- Procédure de DUP pour l'extension de la ZAC : Préparation du dossier de DUP pour réserve foncière supplémentaire d'environ 50ha. Inscription des crédits pour une première acquisition de 11ha.

Ordures Ménagères

Le Budget tient compte des éléments présentés lors du vote de la redevance en décembre dernier.

BIL : budget équilibré avec les loyers.

Zone Breteuil / Vendeuil : inscription de crédits pour l'acquisition de terrain. Financée par emprunt.

Monsieur VASSELLE précise qu'il s'agira d'une zone où s'appliquera la Taxe Professionnelle de Zone, comme pour le Parc de La Belle Assise.

3 – Fiscalité 2006

Comme en 2005, progression de la fiscalité afin de lisser l'augmentation nécessaire au financement de divers projets, notamment la piscine, le Musée et les autres services.

Monsieur VASSELLE propose une progression de fiscalité pour atteindre un produit d'environ 490 000 € sur les 4 taxes (c'est-à-dire hors TPZ et compensation).

Monsieur VERSCHAE présente 3 simulations de variation différenciée (cf tableau ci-joint) :

Simulation 2 : 50% sur TH et TP, les autres 50% proportionnellement sur les 4 taxes

Simulation 3 : 50% sur TH et FB, les autres 50% proportionnellement sur les 4 taxes

Simulation 4 : 50 % sur TH, FB et FNB, les autres 50% proportionnellement sur les 4 taxes

Monsieur VASSELLE informe que dans le cadre de la Loi de Finances pour 2006, une réforme de la Taxe Professionnelle est intervenue. Désormais, afin de proportionner le montant de la TP acquittée par les entreprises à leur capacité contributive, la cotisation de taxe professionnelle est plafonnée à 3,5, 3,8 ou 4% de la valeur ajoutée.

Une partie du plafonnement est mise à la charge des collectivités territoriales et de leurs groupements. Elle correspond à la fraction des dégrèvements qui est imputable aux hausses de taux votées par chaque collectivité.

La CCVBN est concernée par ce plafonnement, mais les services fiscaux ne sont pas en mesure de nous préciser les entreprises concernées.

Des simulations ont cependant été réalisées à l'occasion de la discussion parlementaire du projet de loi de finances pour 2006, qui aboutissaient, si la mesure avait été mise en œuvre dès cette année, à un dégrèvement de 7 400 €.

Par conséquent, il existe un risque à ce que toute augmentation du taux de TP se traduise par un dégrèvement.

Monsieur LE COUTEULX pense qu'il aurait fallu augmenter les taux de TP plus tôt. Mais, afin d'attirer des entreprises en milieu rural, les élus locaux hésitent à le faire.

Monsieur VASSELLE précise que les entreprises désireuses de s'installer dans un secteur s'interrogent rarement sur le taux de TP qui leur sera appliqué.

Monsieur VASSELLE met au voix deux simulations de variation différenciée des taux : simulation 2 et simulation 4.

Nombre de membres présents : 35

Nombre de membres participant au vote : 35

Nombre de suffrages exprimés : 35

Simulation 2 : 19

Simulation 4 : 16

→ Taux 2006

TH : 0,943 % FB : 1,73 % FNB : 3,31 % TP : 0,979 %

Taux de la TPZ : 9,19 % (maintien du taux 2005)

4 – Subventions 2006

Cf tableau ci-joint.

→ Association Crescendo (Broyes)

Le Conseil Communautaire,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer une convention de partenariat avec l'Association Crescendo.

Coût par spectacle : 1 000 €, dans la limite de 5 dans l'année.

→ Théâtre en l'Air

Le Conseil Communautaire,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer une convention de partenariat avec l'Association Le Théâtre en l'Air.

Coût par spectacle : 800 €, dans la limite de 3 dans l'année.

→ Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées.

Monsieur le Président rappelle que les trois Communautés de Communes du Nord-Ouest de l'Oise ont décidé de mettre en commun leur politique touristique et d'en confier la mise en œuvre à un opérateur commun, l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées.

Monsieur le Président propose de renouveler la convention avec l'Office de Tourisme et les deux autres Communautés de Communes fixant les missions confiées à celui-ci et les dispositions financières (la participation financière de chacune des Communautés de Communes est fixée à 2,15 € maximum par habitant).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

- **DECIDE** de renouveler la convention avec la Cté de Communes de Crèvecœur, la Cté de Communes de la Picardie Verte et l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées concernant la mise en place d'une politique touristique commune.

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou un des Vice-Présidents, à signer tous documents nécessaires à cet effet (la convention notamment).

→ Maison du Serger

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance des termes de la convention et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de renouveler la convention avec l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées qui sera chargé de l'accueil et de la mise en place d'animations à la Maison du Serger.

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou un des Vice-Présidents, à signer tout document nécessaire à cet effet et notamment la convention.

→ Mission Locale Rurale du Grand Plateau Picard

Le Conseil Communautaire

- **DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant de 40 611 € au titre de l'année 2006.

- **DECIDE** de renouveler la convention ayant pour objet de définir les conditions du partenariat passé avec la MLR en matière d'insertion.

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou un Vice-Président, à signer tous documents nécessaires à cet effet (la convention notamment).

5 – Assainissement

→ Vote du montant des redevances

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Nombre de membres présents : 38

Nombre de membres participant au vote : 38

Nombre de suffrages exprimés : 38

Pour : 34

Contre : 4 (Messieurs Leclair, Becque, Boutterin et Gaudefroy)

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2224-1 et suivant ;
- **Vu** l'Arrêté du 06 mai 1996 fixant les modalités du contrôle technique exercé par les communes sur les systèmes d'assainissement non collectif ;
- **Vu** le décret du 13 mars 2000 n°2000-237 fixant les modalités d'application des redevances d'assainissement ;
- **Vu** les statuts de la Communauté de Communes ;
- **Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 09 décembre 2005 créant le service assainissement non collectif et son budget annexe ;

- **ADOPTE** les montants de redevance ci-après, lesquelles sont fonction de la nature des opérations de contrôle :

● *Maison existante* :

- contrôle diagnostic : 50 €

- réhabilitation : 100 € réclamés de la façon suivante : instruction du dossier (ou contrôle diagnostic) : 50 €
contrôle de chantier : 50 €

● *Maison neuve* : 276 € réclamés de la façon suivante : instruction du dossier : 138 €

● *Pénalité* en cas de refus de contrôle de diagnostic : 20 €.

→ Délibération approuvant le règlement de service (ci-joint).

Mlle MAINKA expose au Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de définir par un règlement de service les relations entre l'exploitant du service assainissement non collectif et ses usagers, et les droits et obligations respectifs de chacun. Elle précise qu'une réunion de travail aura lieu le 22 mars avec les services de la DDAF qui sont désormais responsables de l'instruction des systèmes d'assainissement avec filière dérogatoire (puits d'infiltration). Selon les résultats de cette réunion, le règlement de service serait susceptible d'être ultérieurement modifié.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Nombre de membres présents : 38

Nombre de membres participant au vote : 38

Nombre de suffrages exprimés : 38

Pour : 36

Contre : 2 (Messieurs Leclair, Becque)

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2224-7 et suivants ;
 - **Vu** les statuts de la Communauté de Communes ;
 - **Vu** les arrêtés du 06 mai 1996 fixant les modalités techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif et les modalités du contrôle technique exercé par les communes sur ces systèmes ;
 - **Vu** l'arrêté du 24 décembre 2003 modifiant l'arrêté du 06 mai 1996 ;
 - **Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 09 décembre 2005 créant le service assainissement non collectif ;
- **ADOPTE** le règlement de service assainissement non collectif dont le texte est joint en annexe.

Monsieur BOULANGER regrette que ce soient les personnes dont l'installation est conforme qui payent.

Monsieur VASSELLE estime que la Loi sur l'Eau devrait être modifiée pour faire en sorte que la réhabilitation soit rendue obligatoire lorsque l'installation n'est pas conforme.

Monsieur LE COUTEULX pose le problème du financement des réhabilitations des assainissements non collectifs (ANC). L'Agence de l'Eau ne dispose pas d'assez de crédits. Les réhabilitations seront financées en dernier.

Dans la mesure où l'Agence de l'Eau n'a déjà pas suffisamment de crédits pour l'assainissement collectif, Monsieur TRIBOUT pense en effet que l'ANC en milieu rural n'est pas une priorité.

6 – Musée archéologique

→ Mise en place d'une régie

Le Conseil Communautaire,

- **DECIDE** d'instituer une régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrées du spectacle organisé sur le site de Vendeuil-Caply dans le cadre de la Nuit des Musées.

- **FIXE** les tarifs suivants : plein tarif : 3 €
gratuité pour les moins de 12 ans.

→ Demandes de subvention auprès du Conseil Général, du Conseil Régional (CPER et FRAPP/FRAT)

Financement global 1° phase		CPER Etat	CPER Région	FRAPP/FRAT	CG60	CCVBN	DMF
		16,01%	5,41%	17,52%	22,49%	20,00%	18,58%
2005	12 516,72 €	10 410,74 €	3 853,22 €	16 680,54 €	21 400,00 €	2 503,34 €	
2006	242 222,78 €	20 346,39 €	47 424,78 €	27 000,00 €	30 000,00 €	48 444,56 €	38 000,00 €
2007	1 563 591,04 €	274 242,87 €	51 722,00 €	275 000,00 €	340 000,00 €	312 718,21 €	299 000,00 €
2008	86 469,18 €			15 000,00 €	37 000,00 €	17 293,84 €	17 000,00 €
1 904 799,72 €		305 000,00 €	103 000,00 €	333 680,54 €	428 400,00 €	380 959,94 €	354 000,00 €
		Région 23%		CG Oise 22%		Etat 35%	

En souligné, subventions acquises

7 – Création de postes

→ Assistant(e) du conservateur du Musée Archéologique

Missions : Suivi administratif : secrétariat, comptabilité, montage et suivi des dossiers de subventions, délibérations

Collections : participer aux opérations de gestion des collections

Projet Musée : suivi des marchés, des subventions

→ Agent de Développement Economique

Missions : Dans un premier temps, montage du dossier Pôle d'Excellence Rurale (PER)

Puis, Montage et suivi du dossier FISAC

Animation du tissu économique local (artisanal, commercial et industriel)

Développement des zones d'activités communautaires

Conception d'actions de communication

Profil : Attaché ou Ingénieur contractuel.

Formation supérieure en économie / développement local.

→ Chargé de communication

Missions : Concevoir et réaliser les outils de communication et de promotion des compétences exercées par la CCVBN (bulletin d'informations trimestriel, lettre d'infos sur des thèmes précis...)

Relations presse – Projets d'articles

Profil : rédacteur territorial

Formation en communication et graphisme

Maîtrise de la bureautique

8 – Piscine

→ Demandes de subventions pour l'année 2006 au titre du FRAPP, du FRAT, du CNDS et du CGO.

→ Travaux

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 25 avril 2005, le Conseil Communautaire l'a autorisé à signer les marchés de travaux de la piscine avec les différentes entreprises attributaires.

Les marchés, sauf pour le lot 11, ont été notifiés le 24 mai 2005.

L'avenant n°1 au lot 1 est consécutif à des adaptations du projet afin de garantir l'homogénéité des prestations sur le bassin sportif et fait suite au lancement du 2° appel d'offres sur le lot 11.

Ainsi, l'avenant concerne la fourniture et la pose de 9 hublots subaquatiques initialement prévus au lot 11.

L'avenant s'élève à la somme globale de 26 600,00 € HT, soit 31 813,60 € TTC.

Le montant du marché avec l'entreprise RAMERY GCPB est ainsi porté à 1 476 338,14 € HT , soit 1 765 700,42 € TTC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au lot 1.

9 – Parc La Belle Assise

→ Travaux

La Communauté de Communes dispose de terrains à commercialiser sur le Parc d'Activités de la Belle-Assise.

Au sein de celui-ci, une parcelle d'environ 3,5 ha à l'entrée du Parc intéresse des porteurs de projet.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes, par délibération en date du 3 octobre 2005, a confié la maîtrise d'œuvre de la viabilisation de cette parcelle à Etudis.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer un marché pour la réalisation des travaux de viabilisation (création d'une voirie pénétrante, réseaux, aménagements paysagers) selon une procédure négociée (art. 35-1, 65 et 66 du CMP).

10 – Chaussée Brunehaut

→ Travaux

- **VU** l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 1992 portant création de la Communauté de Communes des Vallées de la Brèche et de la Noye ;

- **VU** l'arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2004 portant extension des compétences de la CCVBN en matière de "création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire", étant reconnue d'intérêt communautaire la voie d'accès au Parc d'Activités communautaire de la Belle Assise, dite Chaussée Brunehaut, comprise entre la RD 151 et la RD 510.

- **VU** l'avis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles confirmant que les travaux d'aménagement de cette voie ne donneraient pas lieu à une prescription archéologique.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer une procédure adaptée (art 38 CMP) pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la Chaussée Brunehaut.

→ Demandes de subventions auprès de l'Etat (DDR) et du CGO.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'engager les travaux d'aménagement de la "Chaussée Brunehaut" reliant la RD 151 à la RD 510 et desservant le Parc de la Belle Assise, voie très accidentogène en raison de son étroitesse.
- **SOLLICITE** l'aide financière du Conseil Général de l'Oise au taux de 42%.
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat au titre de la DDR au taux de 38%.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-annexé.

11 – Château de la Butte

→ Aménagement en gîte de groupes

Délibération autorisant Monsieur le Président à lancer une consultation pour une étude de faisabilité et de programmation et la maîtrise d'œuvre des travaux dans un deuxième temps.